



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le 05/06/25

Berger
Levrault

ID : 065-216502260-20250602-D2025019-DE

Séance du 2 juin 2025 à 18h30

2025/019

Présents : Gisèle VINCENT, Régine TOSON, Michel DUHAMEL, Bernard JOUCLA, Stéphanie MARQUEZ, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Jean-Christophe MADELAINE, Dominique GAYE, Laetitia CAZABAN, Serge ALMENDRO, Diane DE LUYCKER, Bernard LHOSSEIN, Sandrine TREBUCQ.

Absents : Philippe SOULÉ-PÉRE (procuration à Bernard JOUCLA), Juliette SALANNE (procuration à Serge ALMENDRO), Bruno CAZÈRES, Hélène FRANCÈS (procuration à Michel DUHAMEL), Ingrid BOUTARFA, Noémie DEUTSCH, Denis FÉGNÉ (procuration à Gisèle VINCENT), Simon TESSIER, Caroline ÉCORCHON.

Elue secrétaire de séance : Diane de Luycker

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 28 mai 2025

RENOUVELLEMENT BAIL DE LOCATION – FÉDÉRATION LÉO LAGRANGE

Madame le Maire informe l'assemblée municipale que les locaux communaux situés au 33 avenue du Pouey sont occupés depuis le 1^{er} avril 2007 par la fédération Léo Lagrange.

Le bail étant arrivé à terme, il convient d'en établir un nouveau d'un montant mensuel de 1 000 €, révisable en fonction de l'indice du coût de la construction publié trimestriellement par l'INSEE.

D'un commun accord avec la fédération, il a été décidé qu'une salle du bâtiment serait désormais utilisée par la commune pour la mettre à disposition des associations qui en ferait la demande.

Ainsi informée et après en avoir délibéré, l'assemblée municipale, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le bail de location avec la fédération Léo Lagrange ainsi que tous les documents à intervenir.

L'assemblée délibérante
Extrait certifié conforme et exécutoire

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Diane de LUYCKER

Gisèle VINCENT

